



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 10943

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés qu'entraînera l'exécution de la loi de finances pour 1994. Le Gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en matière scolaire : dépistage précoce des problèmes de lecture, maintien du tissu scolaire en milieu rural et priorité accordée aux zones urbaines sensibles pour le 1er degré, rénovation des collèges et achèvement des réformes engagées dans les lycées. Il apparaît que les créations de poste prévues par la loi de finances sont insuffisantes au regard de ces objectifs, d'autant plus que les effectifs attendus à la prochaine rentrée scolaire sont en augmentation. Il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Conformément à l'engagement pris par le Premier ministre le 27 janvier dernier, le Gouvernement a ouvert un large débat sur l'avenir du système éducatif, dont l'objectif est de définir, au cours des prochains mois, un nouveau contrat pour l'école. Le 4 mars 1994 a eu lieu la journée de lancement de ce débat, qui prendra la forme de quatre tables rondes portant respectivement sur les missions et contenus de l'école, l'école et la société, la vie des établissements et les métiers de l'éducation. Sans attendre, le Gouvernement a décidé de prendre, pour la rentrée de septembre 1994, des mesures permettant à l'éducation nationale d'améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves, prioritairement dans les zones urbaines sensibles et dans le milieu rural, conformément à la politique d'aménagement du territoire. Ces mesures s'ajoutent à celles prises dans le cadre de la loi de finances initiale pour 1994, qui a prévu la création de 2 000 postes d'enseignant bien que les effectifs d'élèves attendus soient en légère baisse. S'agissant des mesures adoptées pour la rentrée de 1994, le Gouvernement a décidé, pour améliorer l'encadrement et l'accueil dans le premier degré, l'ouverture ou le maintien de 750 classes supplémentaires par la création de 250 emplois de maître du premier degré et une meilleure utilisation de 500 postes d'enseignant disponibles. Dans le second degré, le Gouvernement a décidé la transformation de 10 000 heures supplémentaires par année en emplois de professeur. Aux 500 emplois ainsi créés sont ajoutés 250 supplémentaires. Cet effort est complété par une meilleure utilisation de 700 postes disponibles. C'est donc au total 1 450 emplois qui sont ainsi affectés à l'enseignement du second degré : 1 000 pour les collèges et les lycées, 250 pour la rénovation de la formation professionnelle et 200 pour l'encadrement et la surveillance. En outre, la présence des adultes dans les établissements sensibles est renforcée par la création de 250 postes supplémentaires d'ATOS (personnels ouvriers et de service, assistantes sociales, infirmières...). Au total, 2 450 agents supplémentaires chargés de l'accueil, de l'encadrement et de la formation des élèves seront affectés dans les établissements scolaires de l'éducation nationale dès la rentrée prochaine. Cet effort permettra de faciliter la rentrée de 1994 et d'engager le débat de fond sur l'avenir du système éducatif dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10943

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 février 1994, page 568

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1802